

Préparation d'un affidavit



L'affidavit est un document très important parce qu'il constitue le principal moyen de communiquer des éléments de preuve au juge. Des règles précises s'appliquent à sa préparation (voir la règle 49). Ce feuillet d'information est publié par le ministère de la Justice du Yukon pour vous aider à remplir la Formule 59 : Affidavit, requis pour toute instance en matière familiale présentée devant la Cour suprême. Vous trouverez la règle 49 et la Formule 59 : Affidavit sur le site Web yukoncourts.ca/fr/cour-supreme/regles-de-procedure-et-formules.

Renseignements de base sur les affidavits

Un affidavit est une déclaration écrite affirmée sous serment comme étant vraie. C'est un document qui contient toute l'information que vous voulez communiquer au juge. Vous pouvez déposer des affidavits supplémentaires en tout temps durant la procédure du moment qu'un avis est signifié à l'autre partie dans un délai raisonnable avant la tenue d'une audience. L'affidavit ne devrait contenir que des renseignements en rapport avec votre demande ou qui répondent expressément à l'affidavit de l'autre partie. Abstenez-vous de répéter ce qui a déjà été couvert dans un affidavit précédent.

Assurez-vous que la preuve est complète, exacte, claire et pertinente à votre requête. Vous devez, dans tous les cas, dire la vérité. Vous ne devez inclure dans votre affidavit que des choses que vous savez personnellement être vraies ou que vous croyez telles (et vous devez indiquer les raisons de votre conviction). Le fait de ne pas dire la vérité dans une déclaration assermentée peut entraîner des conséquences juridiques très graves. L'autre partie ou son avocat peuvent vous faire subir un contre-interrogatoire sur tout ce que vous avez indiqué dans votre affidavit.

Remplir la formule

Chaque affidavit est différent et dépend des circonstances particulières. Cependant, certains renseignements doivent être fournis dans chaque affidavit. Fournissez l'information demandée dans les plages en blanc réservées à cette fin sur la formule 59. Puis, commencez à énumérer les faits que vous voulez porter à la connaissance du juge en suivant les paragraphes numérotés. Soyez bref et précis dans chaque paragraphe.

Les problèmes de droit de la famille peuvent susciter des émotions très intenses. Quand vous préparez un affidavit, restez calme et présentez les faits de façon logique et concrète. Limitez-vous aux sujets pertinents.

Les premiers affidavits contiennent souvent les renseignements suivants :

- Date de naissance, profession et renseignements sur l'emploi de chaque partie.
- Détails concernant votre relation, par exemple :
 - Quand vous êtes-vous rencontrés?
 - Étiez-vous mariés? Si oui, quand et à quel endroit avez-vous commencé à habiter ensemble?
 - Habitez-vous ensemble? Si oui, quand et à quel endroit?
 - Quand vous êtes-vous séparés?
 - Vivez-vous toujours sous le même toit?
 - Autres détails pertinents concernant la relation.
- Depuis combien de temps habitez-vous au Yukon?
- Nom complet et date de naissance des enfants et depuis quand ils vivent au Yukon.
- Information concernant la santé et le bien-être des enfants.
- Quelles étaient les responsabilités et activités parentales de chaque partie durant la relation?
- Quelles sont les responsabilités et activités parentales de chaque partie maintenant?
- Quelles sont les dispositions actuelles concernant les responsabilités décisionnelles et le temps parental (garde et accès)?
- Quelles sont les dispositions demandées concernant les responsabilités décisionnelles et le temps parental (garde et accès)?
- Tout autre renseignement pertinent que vous voulez communiquer au juge.

Si vous préparez un affidavit en réponse à des documents signifiés par l'autre partie, vous pouvez inclure :

- une liste des faits présentés par l'autre partie avec lesquels vous êtes d'accord;
- une liste des faits présentés par l'autre partie avec lesquels vous n'êtes pas d'accord;
- tout nouveau fait que vous voulez présenter au juge.

i Nota : Chaque cas est unique. Votre affidavit doit présenter les faits qui, selon vous, pourront aider le juge à prendre une décision. La liste fournie ci-dessus énumère des sujets possibles et ne doit être considérée que comme point de départ.

Pièces

Ce terme fait référence aux documents fournis à l'appui des renseignements ou des demandes que vous faites dans un affidavit. Les règles suivantes s'appliquent aux pièces :

- Les pièces sont jointes à l'affidavit dans le même ordre où elles sont mentionnées dans l'affidavit.
- Si vous avez plus d'une pièce à joindre à un affidavit, vous devez placer des onglets numérotés de façon consécutive sur la première page de chaque pièce.
- Toute mention d'une pièce dans l'affidavit doit être accompagnée du numéro de l'onglet attribué à la pièce.
- Si une pièce a plusieurs pages, celles-ci doivent être numérotées consécutivement.
- Chaque pièce doit porter la signature du notaire public. La phrase suivante doit être écrite ou estampillée sur chaque pièce et le notaire remplit les espaces blancs :

La présente constitue la pièce _____
dont il est fait mention dans _____ ,
l'affidavit de _____ ,
fait sous serment devant _____ ,
moi à _____ ,
LIEU
le _____ .
DATE

SIGNATURE

Notaire dans et pour le Yukon.

Faire authentifier l'affidavit et les pièces annexées

Faire authentifier votre affidavit signifie que vous prêtez serment, c'est-à-dire que vous jurez ou affirmez solennellement, que l'information contenue dans votre affidavit est vraie. Ce serment doit être prêté devant un notaire public ou une autre personne autorisée à recevoir les serments, par exemple un avocat, un juge de paix ou un commissaire à l'assermentation. **Ne signez aucun document avant de prêter serment devant un notaire public ou une autre personne qualifiée!**

Apportez les originaux et toutes les copies de vos documents et une preuve d'identité quand vous irez prêter serment. Certains employés du gouvernement sont habilités à fournir des services notariaux, notamment les membres du personnel du greffe de la cour, du bureau du shérif et du Centre d'information sur le droit de la famille.

**Pour en savoir plus,
communiquez avec le
Centre d'information
sur le droit de la famille**

COURRIEL

flic@yukon.ca

SITE WEB

yukon.ca/fr/centre-information-droit-famille

TÉLÉPHONE

867-456-6721 à Whitehorse, ou (sans frais)
1-800-661-0408, poste 6721

ADRESSE MUNICIPALE

Édifice de droit
2134, 2^e Avenue, rez-de-chaussée
Whitehorse (Yukon)

ADRESSE POSTALE

C.P. 2703 (J-FLIC)
Whitehorse
(Yukon) Y1A 2C6